



- Solidarité Mondiale -
Cyclo-solidaire du 1er mai 2009
Intervention de Thierry Jacques

1.475: ce chiffre représente le nombre de corps repêchés dans la mer Méditerranée durant l'année 2008.

1.475 êtres humains qui, comme des milliers d'autres, ont pris place sur des embarcations censées les amener vers un pays où ils pensaient retrouver l'espoir de vivre.

Pour ces 1475-là, c'est la mort qui se trouve au bout du voyage.

Et pour tous les autres, c'est la désillusion, l'exploitation, la précarité, la découverte tout simplement que les droits humains fondamentaux, ce n'est pas pour eux.

L'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien. »

Mais, en dehors du droit d'asile tel que le codifie la Convention de Genève, cela n'implique pas le droit d'entrer dans un autre. Pour en décider, les États restent souverains. Absurde.

D'autant plus absurde que nous savons bien que lorsqu'ils prennent de tels risques pour rejoindre l'Europe, lorsqu'ils dépensent tout ce qu'il ont, et parfois bien davantage encore en obtenant l'aide des voisins ou des amis, pour tenter ce périlleux voyage, lorsqu'ils font un tel pari sur leur avenir, c'est pour une raison simple: ils n'ont pas d'autre choix.

Nous savons que, si l'espoir de trouver ici une vie meilleure est bien réel, c'est d'abord la conviction que plus rien de bon ne peut leur arriver là où ils sont, qui les pousse à émigrer. Certains sont pêcheurs mais découvrent au fil des ans que la mer qui les nourrissait, eux, leurs familles, leurs villages, n'est plus capable de le faire parce que les sociétés multinationales qui pratiquent une pêche industrielle sont en train de faire disparaître les poissons. D'autres, paysans, voient leurs champs s'assécher d'année en année. D'autres encore, jeunes gens pour la plupart, arrivés au bout de leur parcours scolaire, se retrouvent sans emploi, sans perspectives, condamnés à l'oisiveté et à la misère.

Quelles sont les réponses que, nous, pays occidentaux, leurs apportons, alors que ce sont nos entreprises et nos modes de vie qui sont responsables de la surexploitation des ressources des pays du sud et du changement climatique dont les effets sont et seront désastreux pour les populations de ces pays ?

Au plan européen, la réponse s'appelle « directive-retour ». Cette directive « de la honte » qui a été votée par le Parlement européen en juin dernier, et qui permet de maintenir en détention pendant 18 mois les étrangers en séjour irrégulier qui doivent être expulsés. Elle autorise la détention des enfants. Et — mesure peut-être la plus lourde de sens — elle interdit à toute personne expulsée de revenir sur le territoire de l'Union européenne pendant 5 ans.

Et en Belgique, la réponse, c'est (contrairement à ce vers quoi le Gouvernement s'était engagé dans sa déclaration de majorité), le maintien forcé dans la clandestinité et l'exploitation, l'absence de critères de régularisation, l'absence de circulaire, maintes et maintes fois promise aux sans papier et à tous ceux qui les soutiennent, et la poursuite d'une politique arbitraire, subjective, variable dans le temps, injuste et antidémocratique.

Avec le MOC et la CSC, nous redisons qu'il faut mettre un terme à cette sinistre « danse macabre », comme le disaient récemment des professeurs d'universités, où « *le cynisme sans pareil de la ministre Turtelboom instrumentalise le désespoir des sans papier qui finit par rendre toute solution impraticable* ». Cette situation fait honte à notre démocratie, et chaque jour qui passe sans qu'une réponse juste, cohérente, solidaire, n'est apportée aux sans papier nous fait perdre de notre humanité.

Avec le MOC et la CSC, nous réaffirmons, en ce 1er mai, que la fête du Travail est la fête de tous les travailleurs, y compris et peut-être d'abord, de celles et ceux à qui nos sociétés refusent le respect de leurs droits fondamentaux.

Le 7 juin prochain, au moment de voter pour nos représentants au Parlement européen, souvenons-nous des europarlamentaires qui ont soutenu cette directive de la honte, et de ceux qui l'ont combattue.

Et le 7 juin, lorsque nous élirons nos députés régionaux et communautaires, et même si la régularisation des sans papier relève du Gouvernement fédéral, soyons aussi très attentifs à leurs intentions en ce qui concerne l'immigration. Car la question n'est pas d'abord une question de compétence politique et institutionnelle: elle est une question de démocratie, de solidarité, de dignité, c'est-à-dire de droits et de valeurs humaines fondamentales.